



**BIENVENUE CHEZ
UNIFOR**

Qui nous sommes

Unifor est un syndicat puissant et efficace qui s'assure que ses membres travaillent dans des lieux sécuritaires, bénéficient d'une sécurité d'emploi, touchent des salaires et des avantages sociaux qui leur procurent un niveau de vie décent et sont traités avec dignité et respect par leur employeur. Ce que nous voulons pour nous-mêmes, nous le voulons aussi pour les autres travailleuses et travailleurs.

Une partie de la force d'Unifor réside dans son équipe d'expertise qui offre des services et du soutien aux sections locales et aux membres à la grandeur du pays. Pour répondre aux besoins variés de ses membres, le syndicat compte sur des professionnelles et professionnels dans tout le Canada.

L'équipe d'Unifor est composée des personnes suivantes :

- des représentantes et représentants nationaux qui travaillent directement avec les sections locales pendant les négociations et le processus de règlement des griefs et contribuent à répondre aux besoins des membres de chaque section locale;
- une équipe juridique interne qui défend et représente les membres;
- des expertes et experts en régimes de retraite et avantages sociaux;
- des directrices et directeurs et des spécialistes industriels et sectoriels;
- des chercheuses et chercheurs et des économistes;
- des spécialistes des communications et des relations avec le gouvernement;
- des formatrices et formateurs (éducation des adultes et éducation syndicale);

Membres par secteur

Ressources

Foresterie	23 000	7 %
Énergie	11 800	4 %
Mines, métaux et minéraux	9 900	3 %
Pêches	7 200	2 %
Construction	1 000	<1 %

Services

Santé et services sociaux	29 100	9 %
Commerce de détail et de gros	20 000	6 %
Hôtellerie et jeux	18 800	6 %
Services de véhicules	5 100	2 %
Éducation	5 200	2 %
Organisations syndicales et politiques	1 000	<1 %
Autres services	6 500	2 %

Communications

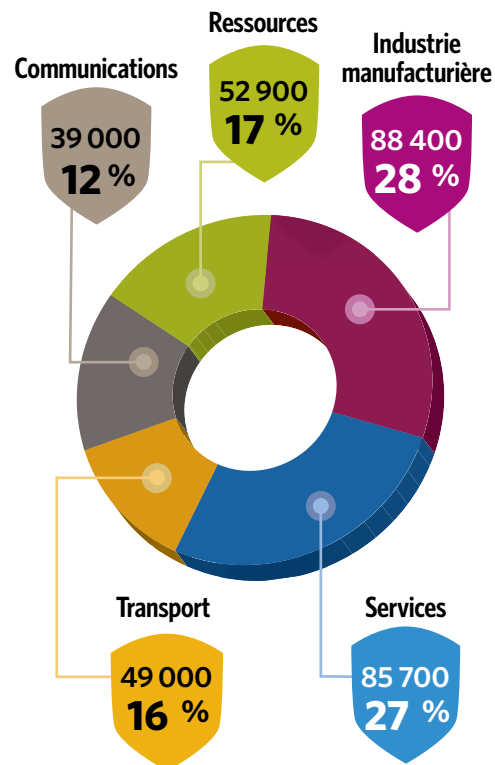
Télécommunications	26 400	8 %
Médias	12 600	4 %

Industrie manufacturière

Assemblage et pièces d'automobiles	41 000	13 %
Aérospatiale	11 100	4 %
Alimentation et boissons	9 300	3 %
Camions, autobus et transport en commun	4 300	1 %
Produits métalliques	3 900	1 %
Plastiques	3 800	1 %
Produits chimiques	3 200	1 %
Électricité	3 100	1 %
Meubles	1 500	<1 %
Construction navale	1 200	<1 %
Autres industries manufacturières	6 000	2 %

Transport

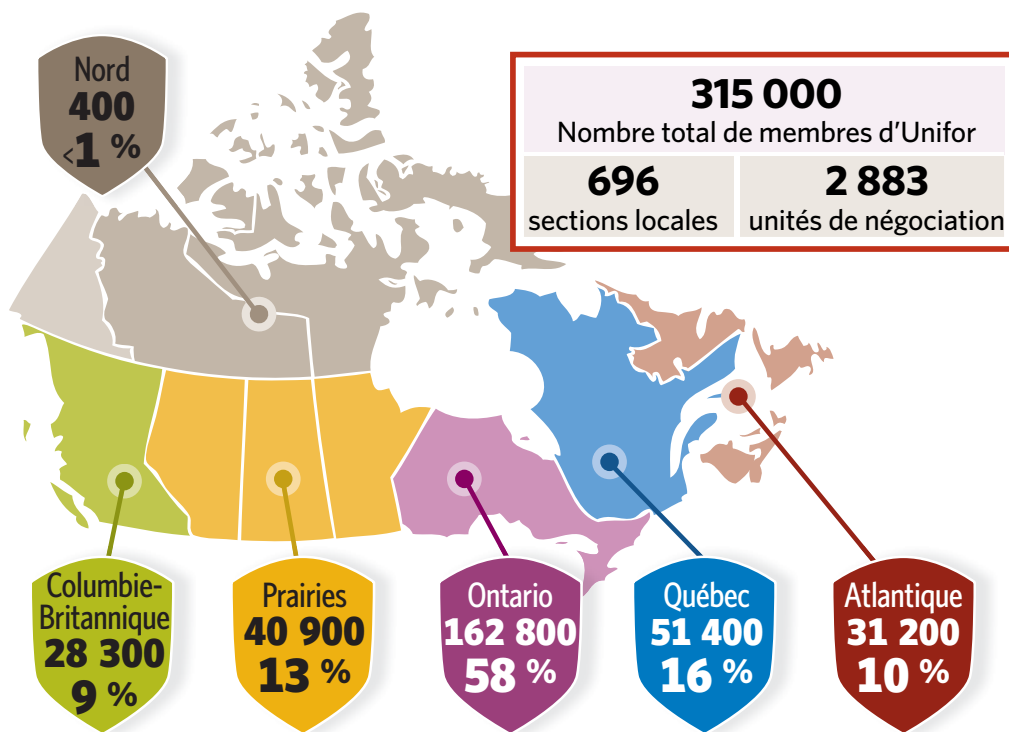
Routier	23 000	7 %
Aérien	14 500	5 %
Ferroviaire	9 200	3 %
Maritime	2 300	1 %



Nombre total de membres d'unifor 315 000

696 sections locales

Unifor en chiffres



Répartition par région

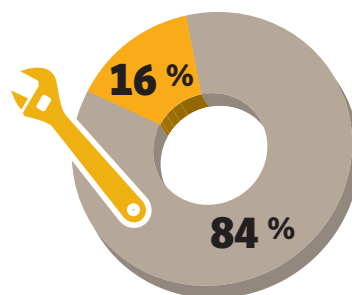
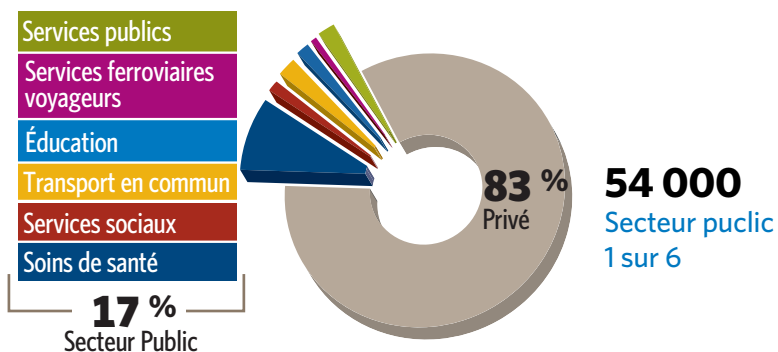
Colombie-Britannique	28,300
Alberta	17,200
Saskatchewan	11,300
Manitoba	12,400
Ontario	162,800
Québec	51,400
Nouveau-Brunswick	7,200
Nouvelle-Écosse	12,100
Île-du-Prince-Édouard	300
Terre-Neuve-et-Labrador	11,600
Nunavut et Territoires	400
Nombre total de membres	315,000

- des expertes et experts des droits de la personne et de la santé et sécurité;
- des spécialistes des droits des femmes et des initiatives liées aux services de garde, et plus encore!
- Cette équipe dévouée, qui compte des centaines de personnes, soutient nos membres.

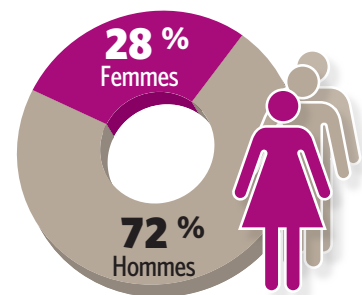
Les graphiques illustrent la répartition de nos membres à la grandeur du pays et des principaux secteurs de l'économie du Canada.

Les membres d'Unifor travaillent dans presque tous les secteurs de l'économie, notamment les soins de santé; les télécommunications et les médias; le transport routier, ferroviaire et maritime; la foresterie; l'énergie; l'exploitation minière et les fonderies; les pêches; la construction; la fabrication d'automobiles; la construction navale; l'éducation; le commerce de détail; les jeux de hasard, l'hôtellerie et la restauration.

Ces travailleuses et travailleurs ont un point en commun : ils sont membres d'Unifor. Unifor, qui représente 315 000 travailleuses et travailleurs au Canada, ne cesse de prendre de l'expansion!



50 000
Métiers spécialisés
1 sur 6



88 000
Femmes
1 sur 3

Ce que nous faisons

Unifor travaille fort pour améliorer votre vie. Nous négocions des contrats équitables avec votre employeur et nous mettons l'accent sur les programmes et les avantages sociaux dont les travailleuses et travailleurs ont besoin. **Nous faisons entendre votre voix au travail!**

Les syndicats ont obtenu bien des gains que nous considérons maintenant comme fondamentaux : la journée de travail de huit heures, les fins de semaine, les congés de maladie, le congé de maternité et le congé parental, les lois sur la santé et sécurité, etc. Or, la bataille n'est pas terminée. Nous devons en faire plus pour protéger les travailleuses et travailleurs et leur famille.

Unifor négocie des mesures progressistes comme le congé en cas de violence conjugale, le programme des intervenantes auprès des femmes et le Fonds de justice sociale. Enchâssés dans ses statuts, les objectifs d'Unifor visent à assurer l'égalité de chacune et chacun, indépendamment de sa race, de son sexe, de son âge, de ses croyances, de sa couleur, de son état civil, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son handicap, de sa religion, de son affiliation politique ou de son lieu d'origine. Unifor est un syndicat pour tout le monde!

Pour que votre syndicat ou votre section locale puisse vous représenter, communiquez avec votre déléguée ou délégué syndical, la présidente ou le président de votre section locale ou tout autre représentant en milieu de travail si vous avez des questions ou si un problème survient.

Trouvez votre section locale unifor.org/locales.

Votre section locale joue les rôles suivants :

Régler les problèmes en milieu de travail et traiter les griefs;

Veiller au respect de vos droits;

Appliquer la convention collective (chaque disposition ou article doit être mis en œuvre et respecté);

Faire la promotion de la sécurité au travail et prévenir la discrimination et le harcèlement, ou y mettre fin;

Vous représenter auprès de l'employeur;

Vous renseigner au sujet de vos droits et de votre syndicat;

Vous offrir des occasions de bâtir le syndicat et de prendre part à des actions politiques;

Négocier une nouvelle convention collective pour améliorer vos salaires, vos avantages sociaux et vos droits;

Renforcer le mouvement syndical, etc.

Maintenez le contact avec votre syndicat

Obtenez instantanément l'information la plus récente sur nos activités grâce aux médias sociaux.



UniforQuebec
UniforCanada



SyndicatUnifor
UniforQuebec
UnifortheUnion



SyndicatUnifor
UniforCanada



UniforCanada

Pour connaître les derniers développements sur nos campagnes, nos moyens de pression et les événements auxquels nous participons, abonnez-vous à notre infolettre et à notre revue trimestrielle gratuite à l'adresse unifor.org/sabonner.

Mis à jour régulièrement, notre site Web contient d'innombrables renseignements sur nos programmes d'éducation, nos événements régionaux et nos campagnes nationales, ainsi que nos communiqués les plus récents. Vous pouvez utiliser Trouvez votre section locale pour obtenir l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse Internet de votre section locale unifor.org/locales.

Pour en savoir davantage sur les services d'Unifor et les ressources offertes aux membres, visitez la page unifor.org/contactez.



Droits des membres d'Unifor

Vous avez des droits en tant que membre d'Unifor!

Des effectifs avertis et actifs forment le pilier d'un syndicat démocratique et dynamique.

La priorité absolue d'Unifor est de promouvoir les intérêts de ses membres actuels et d'aider les membres éventuels à se syndiquer en unité de négociation. De plus, le syndicat ouvre ses rangs à un plus vaste éventail de travailleuses et travailleurs, y compris celles et ceux qui ne peuvent vraisemblablement pas se syndiquer en unité de négociation.

Droits et responsabilités des membres

- Les membres ont le droit de participer pleinement à la gouvernance d'Unifor. Sous réserve des distinctions et des règles établies dans les présents statuts, chaque membre en règle a le droit de présenter sa candidature aux élections, de participer aux mises en candidature et de voter dans le cadre d'élections libres et équitables.
- Les membres ont le droit de participer pleinement au débat et aux décisions démocratiques de la structure ou de l'organisme appropriés duquel ils sont membres ou délégués. Tous les membres ont le droit de s'exprimer librement, y compris de critiquer les politiques ou la gouvernance du syndicat.
- Les membres ont le droit de participer au syndicat dans un environnement exempt de harcèlement et le syndicat national a une politique efficace contre le harcèlement.
- Les membres ont le droit à une prise en considération juste et raisonnable de leurs préoccupations et intérêts individuels lorsque des décisions collectives sont prises. Les membres ont le droit à une révision de toute décision qu'ils considèrent préjudiciable, comme le prévoient les statuts.
- Les membres sont tenus de respecter les décisions et les règles démocratiques du syndicat, de verser leurs cotisations, d'honorer les obligations des présents statuts et de respecter les dispositions de leur convention collective librement négociée.
- Les membres soutiennent la solidarité et les actions collectives du syndicat lors de négociations collectives, et dans ses efforts de protéger les emplois des membres.
- Tout membre élu ou nommé pour représenter d'autres membres ou participer à l'administration ou à la gouvernance du syndicat défend les statuts et l'intégrité organisationnelle du syndicat.

Comme les syndicats sont des organisations démocratiques, vous avez le droit d'élire la présidente ou le président de votre section locale et d'autres représentantes et représentants de votre section locale ou en milieu de travail, dont votre comité de négociation.

En tant que membre, vous décidez en dernier ressort de ratifier ou non votre convention collective à l'issue des négociations. Participez! Après tout, c'est votre droit démocratique en tant que membre syndiqué. La plupart des sections locales tiennent des assemblées ordinaires tous les mois. Elles sont ouvertes à tous les membres. Il s'agit d'une excellente occasion d'en apprendre davantage sur les initiatives du syndicat et de découvrir des activités qui vous intéressent.

Assistez à une assemblée et impliquez-vous dans votre section locale. L'union fait la force!

Le syndicat national fournit une carte d'adhésion à ses membres. Si vous n'avez pas encore reçu la vôtre, faites-en la demande aujourd'hui en envoyant un courriel à l'adresse communications@unifor.org.



Cotisations

Au Canada, les syndicats jouent un rôle unique et exceptionnel dans la lutte pour la justice sociale. Les syndicats sont les seules organisations autofinancées qui expriment les intérêts et les espoirs des travailleuses et travailleurs et de leur famille. Leur travail et leur combat requièrent des ressources; les cotisations leur fournissent les ressources dont ils ont besoin pour aller de l'avant.

Chaque membre verse des cotisations, c'est-à-dire un montant qui aide sa section locale et le syndicat national à combler leurs besoins. Vous ne voyez peut-être qu'un seul prélèvement sur votre talon de paie, mais les cotisations que vous payez sont réparties entre votre section locale et le syndicat national. Comme l'indiquent les statuts d'Unifor, les cotisations nationales sont de 0,735 % du salaire normal d'une travailleuse ou d'un travailleur gagné dans le cadre d'heures de travail normales, selon ce qui est défini dans la convention collective en vigueur.

Les cotisations destinées aux conseils régionaux et au Conseil québécois sont fixées à 0,0135 %.

Les cotisations destinées à la section locale correspondent, au minimum, au niveau établi lors du congrès de fondation d'Unifor. À la majorité des voix de ses membres, une section locale détermine elle-même le niveau des cotisations, mais elles ne peuvent pas être inférieures à 0,6015 % du salaire normal.

Les cotisations sont importantes pour Unifor, car elles lui permettent de représenter et de défendre ses membres, mais aussi de mener des actions politiques et des campagnes de lobbying cruciales, ainsi que les programmes du syndicat national.

Qui vous représente

Dirigeantes et dirigeants nationaux

Unifor est géré par des dirigeantes et dirigeants élus parmi ses membres tous les trois ans, à l'occasion d'un congrès (la directrice ou le directeur québécois est élu par le Conseil québécois et proclamé lors du congrès). Les six principaux dirigeants et dirigeantes sont responsables des activités quotidiennes du syndicat et collaborent avec les représentantes et représentants pour mener des campagnes et des initiatives et mettre en œuvre des stratégies efficaces en matière de négociation et d'action politique.



**Présidente national,
Lana Payne**

Lana.Payne@unifor.org

[@LanaMPayne](https://twitter.com/LanaMPayne)

Pour bien représenter ses effectifs d'un océan à l'autre, Unifor a des directrices et directeurs régionaux qui représentent les régions de l'Atlantique, de l'Ontario et de l'Ouest, en sus d'une présidente ou d'un président et d'une secrétaire-trésorière ou d'un secrétaire-trésorier. Les directrices et les directeurs régionaux sont élus par les membres lors d'un congrès. En tant que hauts dirigeants et dirigeantes, ils font partie de l'équipe de direction et sont chargés des activités politiques pratiques du syndicat dans leurs régions respectives. Vous trouverez ci-

dessous de plus amples renseignements sur les personnes qui vous représentent et travaillent pour vous. Communiquez avec votre directrice régionale ou le directeur québécois pour prendre part aux travaux des comités et aux campagnes dans votre coin.

Vous pouvez lire les biographies des membres de notre équipe dirigeante à l'adresse unifor.org/dirigeants.

Les membres au Québec peuvent visiter uniforquebec.org pour de plus amples renseignements sur les campagnes.



**Secrétaire-trésorière,
Len Poirier**

Len.Poirier@unifor.org

[@len_poirier](https://twitter.com/len_poirier)

Région de l'Atlantique

Directrice de la région de l'Atlantique, Jennifer Murray

Responsable des membres en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador

Jennifer.Murray@unifor.org
unifor.org/ConseilAtlantique

[@JennMUnifor](https://twitter.com/JennMUnifor)



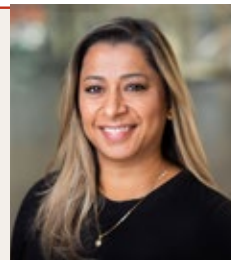
Région de l'Ontario

Directrice de la région de l'Ontario, Naureen Rizvi

Responsable des membres en Ontario

Naureen.Rizvi@unifor.org
unifor.org/ConseilOntario

[@NaureenRizvi](https://twitter.com/NaureenRizvi)



Région de l'Ouest

Directeur de la région de l'Ouest, Gavin McGarrigle

Responsable des membres au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut

gavin.mcgarigle@unifor.org
unifor.org/ConseilCB | unifor.org/ConseilPrairies

[@gavinmcgarigle](https://twitter.com/gavinmcgarigle)



**Directeur québécois,
Daniel Cloutier**

Daniel.Cloutier@unifor.org

[@DirQc_Unifor](https://twitter.com/DirQc_Unifor)

Conseil exécutif national (CEN)

Le CEN rassemble l'équipe dirigeante d'Unifor. Bien qu'ils représentent différents groupes du syndicat, tous les membres du CEN ont la responsabilité et l'obligation de défendre et de protéger les intérêts de l'ensemble des membres. Le CEN est l'autorité suprême d'Unifor entre les congrès.

Les six dirigeantes et dirigeants élus qui sont énumérés ci-dessus font tous partie du CEN, ainsi que les personnes suivantes :

- les présidentes et présidents de chaque conseil régional (Colombie-Britannique, Prairies, Ontario et Atlantique) et du Conseil québécois;
- la représentante ou le représentant élu du comité national des travailleuses et travailleurs autochtones et de couleur;
- la présidente ou le président du Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités;
- la présidente ou le président du Conseil national des métiers spécialisés;
- les représentantes et représentants élus des conseils industriels, choisis parmi les candidatures présentées par les conseils industriels. Une représentante ou un représentant est élu pour chacun des 11 conseils industriels. Les élections ont lieu lors du Congrès canadien, tous les trois ans.



Comme n'importe quel autre comité ou conseil du syndicat national, le CEN vise une composition diversifiée, paritaire et représentative sur le plan régional.

Pour garantir un équilibre régional, les statuts stipulent que les membres d'une même région du syndicat (régions de l'Atlantique, de l'Ontario, de l'Ouest et Québec) ne doivent pas détenir en tout temps plus que 13 des 25 sièges du CEN.

Pour en savoir davantage sur la gouvernance d'Unifor, son code d'éthique et ses pratiques démocratiques, la gestion des cotisations et les activités de ses comités et conseils, veuillez vous reporter aux statuts d'Unifor à l'adresse unifor.org/statuts.



Comités sur l'équité

Unifor reconnaît la précieuse contribution des groupes en quête d'équité au sein du syndicat.

Les travailleurs autochtones et noirs, LGBTQ, les travailleurs de couleur, les femmes, les travailleurs handicapés, les jeunes travailleurs et autres, apportent au syndicat l'inspiration et la diversité qui font de nous un meilleur syndicat.

La lutte du syndicat pour la justice, l'équité, le respect et la dignité ne doit pas se limiter à affronter les mauvais patrons ou à pousser le gouvernement à modifier ses lois. Elle doit comprendre une prise de conscience interne sur la façon dont ses membres sont inclus et représentés et, surtout, dont il crée des conditions propices à la représentation des groupes visés par l'équité dans son équipe dirigeante et ses instances directrices.

Comme il s'est engagé à être représentatif de ses lieux de travail et de ses effectifs, Unifor œuvre toujours en gardant présente à l'esprit l'inclusion. Il s'efforce d'atteindre la parité hommes-femmes au sein de son équipe dirigeante et de son CEN et d'écouter les consignes de ses comités sur l'équité afin d'être plus accueillant pour tout le monde en adaptant ses assemblées, ses conseils et ses activités.

Adressez-vous aux représentantes et représentants de votre section locale pour savoir comment vous joindre à un comité sur l'équité ou même en créer un dans votre section locale ou région!

Consultez la page unifor.org/equite pour obtenir de plus amples renseignements.



Programme d'éducation

Unifor possède le centre de formation syndicale le plus moderne au pays. Le Centre familial d'éducation d'Unifor est situé sur les berges paisibles du lac Huron, à Port Elgin, en Ontario. Il offre des programmes sur la santé et la sécurité, l'équité et la lutte contre le harcèlement, en passant par des cours sur la préparation à la négociation collective, le militantisme au niveau de la section locale, la communication avec les membres et le renforcement du leadership.

Les cours, qui s'étalent sur une période allant d'une journée à plusieurs semaines, sont offerts en rotation tout au long de l'année. De plus, des cours sont donnés dans différentes villes du pays pour les membres qui sont dans l'incapacité de se rendre à Port Elgin ou pour les sections locales qui recherchent des options plus pratiques et plus abordables pour elles. Des animatrices et animateurs de discussion peuvent présenter un cours qui n'est pas offert localement s'il intéresse 15 personnes ou plus. Il suffit d'en faire la demande.

Depuis 1960, le syndicat propose un programme familial d'éducation à ses membres et à leur famille. Lorsqu'ils sont choisis par leur section locale pour y participer, les membres acceptent de renoncer à leurs vacances. Le syndicat national assume alors les coûts liés aux repas, à l'hébergement et, au besoin, au transport aérien.

Pendant le programme familial d'éducation, les adultes participants (c'est-à-dire les membres et leur partenaire) combinent des activités d'apprentissage et de loisir pour mieux comprendre comment intégrer le syndicalisme et le militantisme social dans leur vie familiale et communautaire. Les préadolescents participent à des programmes récréatifs dirigés par du personnel et des éducatrices de services de garde pleinement formés. Les adolescentes et adolescents prennent part à un programme conçu sur mesure qui reconnaît leurs champs d'intérêt particuliers, tout en incorporant le syndicalisme social.

Vous pouvez profiter de ces occasions d'apprentissage de nombreuses façons. Pour obtenir de plus amples renseignements sur un cours, communiquez avec votre section locale ou envoyez un courriel à l'adresse education@unifor.org.

Jetez un coup d'œil sur les programmes d'éducation sur le site web d'Unifor, à l'adresse unifor.org/education-fr.

Impliquez-vous

Le syndicat, c'est vous.

Chaque jour, des centaines de militantes et militants de la base consacrent temps et efforts à bâtir notre syndicat et à défendre des causes qui leur sont chères. Comme les façons de s'impliquer sont nombreuses, vous trouverez assurément une activité qui correspond à vos intérêts et qui s'intègre bien dans votre vie professionnelle et familiale.

À la grandeur du Canada, les membres d'Unifor organisent des activités liées à la Fierté, à la Journée internationale de la femme et à la fête du Travail, par exemple, et maintes autres manifestations culturelles et sociales. Dans votre section locale ou collectivité, une famille de travailleuses et travailleurs est prête à vous accueillir.

Pour en savoir davantage sur les façons dont vous pouvez vous impliquer dans votre syndicat, communiquez avec la présidente ou le président de votre section locale.

Pour trouver votre section locale, consultez la page unifor.org/locales du site Web d'Unifor.

Pour demeurer au fait des initiatives du syndicat national, communiquez vos coordonnées à jour (courriel et adresse postale) à Unifor.

Allez à l'adresse unifor.org/sabonner pour demeurer en contact avec votre syndicat.



Action politique

Unifor a été fondé dans le but d'être une force politique au Canada. Pourquoi? Parce que la politique touche chaque aspect de notre vie, que ce soit les droits que nous défendons et obtenons pour les travailleuses et travailleurs et leur famille ou la façon dont les groupes en quête d'équité sont inclus, entendus et représentés dans la société.

En tant que syndicat politique, Unifor est déjà conscient du pouvoir du militantisme. Alors que les gouvernements de droite tentaient d'affaiblir le secteur public, Unifor a défendu les emplois de qualité dans les soins de santé et les services sociaux, dont nous dépendons toutes et tous. Unifor a démontré ce que les politiques proposées par la classe politique signifiaient réellement pour la société et l'économie alors qu'elle faisait de vaines promesses aux travailleuses et travailleurs.

La voix progressiste d'Unifor fait contrepoids à l'influence des grandes et riches multinationales. L'objectif premier d'Unifor est de s'assurer que la population est traitée équitablement et avec respect, tandis que les grandes entreprises ne pensent qu'à réaliser des profits. Au bout du compte, Unifor souhaite que les travailleuses et travailleurs aient leur juste part!

N'oubliez pas que les fins de semaine et les vacances, les avantages sociaux pour les conjointes et conjoints de même sexe et bien d'autres droits que nous considérons maintenant comme « acquis » n'existaient pas avant que les travailleuses et travailleurs syndiqués les revendiquent. Nous avons accompli un progrès considérable, mais nous devons continuer à nous battre pour l'égalité salariale, des salaires équitables, des soins de santé et des services de garde de qualité et d'autres gains qui rendraient nos collectivités plus saines et plus fortes.

Unifor est une force politique. Il constitue un moyen de faire entendre votre voix et de défendre les travailleuses et travailleurs ordinaires et leurs familles. Pour en savoir plus sur nos actions militantes, envoyez un courriel à l'adresse actionpolitique@unifor.org.

Passez à l'action en jetant un coup d'œil aux campagnes d'Unifor à l'adresse unifor.org/enaction et uniforquebec.org/enaction.



Fonds de justice sociale



Unifor s'emploie à améliorer la qualité de vie des travailleuses et travailleurs et de leur famille, tant au Canada qu'à l'étranger. Cet engagement se traduit notamment par le Fonds de justice sociale.

Le Fonds de justice sociale d'Unifor fait la promotion du rôle des syndicats et des groupes de travailleuses et travailleurs qui s'efforcent de renforcer la démocratie, d'encourager le développement équitable, de lutter contre la pauvreté et pour la justice sociale et de réformer l'enseignement dans le monde entier.

Le Fonds de justice sociale est un organisme de bienfaisance enregistré et géré par un conseil d'administration (composé de dirigeantes et de dirigeants du syndicat et de Canadiennes et Canadiens bien en vue). Les cotisations au Fonds de justice sociale sont négociées lors des négociations collectives et proviennent directement des employeurs, sous forme de montants forfaitaires ou de cents par heure par travailleur. Ainsi, les travailleuses et travailleurs montrent que la justice sociale est l'une de leurs principales priorités et qu'ils peuvent faire une différence au Canada et ailleurs en travaillant ensemble. Environ 20 % du financement du Fonds de justice sociale est utilisé au Canada, en complément aux nombreuses initiatives que le syndicat et ses membres appuient à l'intérieur de nos frontières.

Pour en savoir davantage sur le Fonds de justice sociale, allez à la page unifor.org/fjs.

Déclaration contre le harcèlement

Chaque personne a droit à la dignité et au respect tant au sein du syndicat que dans son milieu de travail. Créer et maintenir un environnement sécuritaire libre de harcèlement dans les activités, événements et réunions du syndicat relève de notre responsabilité collective.

Unifor ne tolérera et n'endossera aucun mot ou geste qui mine la dignité ou l'estime de soi de toute personne ou qui crée un environnement intimidant, hostile ou offensant.

Toute forme de harcèlement en milieu syndical mine notre solidarité et contrevient à notre engagement à l'endroit de l'égalité. Tout harcèlement peut mener à des sanctions conformément à la présente politique.

Le harcèlement n'est pas une plaisanterie. Il est importun, non désiré et non invité. C'est une expression de pouvoir ou de pouvoir perçu par le ou les harceleurs.

Le harcèlement comprend des mots et des actions qui humilient, insultent ou diminuent une personne. Il peut comprendre, mais sans s'y limiter, des commentaires non désirés, des insultes, des plaisanteries racistes ou sexistes, des photos ou des affiches, de l'intimidation, des graffitis, un contact physique de toute nature, des remarques à propos de l'apparence d'une personne ou de sa vie personnelle, des avances ou des demandes sexuelles importunes, des regards ou des gestes suggestifs, des blagues à propos de pratiques ou de coutumes religieuses ou la profanation d'images religieuses.

Le harcèlement qui viole la législation sur les droits de la personne, fondé sur tout motif de distinction illicite, viole la présente politique. L'intimidation et le harcèlement personnel sont tous les deux une offense contre les principes du syndicat et peuvent mener à une sanction en vertu de la présente politique.

L'intimidation est une affirmation du pouvoir par l'agression, physique ou autre, et peut comprendre un isolement intentionnel d'une personne ou d'un groupe. Elle implique habituellement des incidents répétés ou des types de comportement dont l'intention est d'intimider, d'offenser, de diminuer ou d'humilier une personne ou un groupe de personnes en particulier.

L'expression d'opinions divergentes est attendue dans toute organisation et une telle expression, en soi, ne constitue pas une violation de la présente politique.

Si vous estimez avoir subi du harcèlement, vous êtes encouragé à agir.

Si vous pouvez exprimer que les mots ou les comportements offensants sont importuns, vous êtes encouragé à le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de le faire ou si vous êtes inconfortable de le faire, ou si le comportement persiste, vous êtes encouragé à approcher la personne responsable des plaintes pour obtenir de l'aide.

Unifor s'engage à prendre toute plainte de harcèlement au sérieux et traitera chaque incident avec attention et confidentialité. Un règlement informel est toujours encouragé et peut comprendre, mais sans s'y limiter, des excuses, des réprimandes ou l'expulsion de l'événement.

Lorsqu'il est impossible de résoudre une plainte de manière informelle, ou lorsque la plaignante ou le plaignant le désire, une plainte officielle peut être déposée par écrit à la coordonnatrice ou au coordonnateur national responsable de la lutte contre le harcèlement au bureau national. La personne responsable des plaintes peut expliquer la marche à suivre pour déposer une plainte officielle. Lorsque la sécurité d'une personne est compromise, les autorités appropriées seront contactées.

Bienvenue chez Unifor

En tant qu'employée ou employé de : _____

vous êtes membre de la section locale : _____ d'Unifor.

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Site Web : _____

Courriel : _____

En tant que membre, vous avez une convention collective qui est négociée par votre comité de négociation, avec l'aide de représentantes et représentants formés et expérimentés. Unifor est très fier de ses succès remarquables en matière de négociation collective.

Votre convention collective couvre votre salaire, vos avantages sociaux et vos heures de travail, ainsi que d'autres modalités et conditions dont vos droits en tant que travailleuse ou travailleur. Il s'agit d'un contrat au sens de la loi et votre employeur est tenu de la respecter.

Votre lieu de travail compte une déléguée ou un délégué syndical. Votre déléguée ou délégué s'est porté volontaire pour vous aider, vos collègues et vous, au terme d'une formation, et veille au respect de votre convention collective. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre déléguée ou délégué syndical ou un membre du comité exécutif de votre section locale.

Pour connaître vos droits et les avantages sociaux auxquels vous êtes admissibles, veuillez lire votre convention collective.

Vous en trouverez un exemplaire à l'adresse suivante : _____

Présidente ou président de votre section locale : _____

Présidente ou président de votre unité de négociation : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Votre représentante ou représentant en milieu de travail (déléguée ou délégué): _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Votre intervenante auprès des femmes : *(seulement pour les femmes, si le poste existe)*

Courriel : _____

Autres renseignements importants que vous devez savoir sur votre section locale :

Les membres et les sections locales d'Unifor sont représentés à l'échelle régionale et nationale. Les conseils régionaux sont des organes élus qui se réunissent une fois par an. Chaque section locale peut y envoyer des personnes déléguées. Au Québec, les membres d'Unifor sont représentés par le Conseil québécois.

Votre conseil régional est le suivant : _____

Votre directrice ou directeur régional : _____

Page Facebook de votre directeur ou directrice régional : _____

Compte Twitter de votre directrice ou directeur régional : _____

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les différentes régions d'Unifor, consultez la page unifor.org/nosregions.

- unifor.org/ConseilAtlantique
- unifor.org/ConseilCB
- unifor.org/ConseilOntario
- unifor.org/ConseilPrairies



Bureau national d'Unifor

115 Gordon Baker Road, Toronto (Ontario) M2H 0A8

Numéro sans frais : 1-800-268-5763 | unifor.org | uniforquebec.org